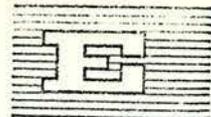


NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



Distr.  
GENERALE  
E/CN.4/1246  
11 février 1977  
FRANCAIS  
Original : ESPAGNOL



COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Trente-troisième session  
Point 5 de l'ordre du jour

ETUDE DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME SIGNALÉES AU CHILI,  
EN PARTICULIER LES CAS DE TORTURE ET AUTRES PEINES  
OU TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DEGRADANTS

Lettre datée du 9 février 1977, adressée au Directeur  
de la Division des droits de l'homme par le Représentant  
permanent adjoint du Chili auprès de l'Office  
des Nations Unies à Genève

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir publier le document ci-joint en tant que document de travail présenté par la délégation chilienne à la Commission des droits de l'homme, à sa trente-troisième session; ce document comprend un mémorandum, la note du 6 janvier 1977 adressée au Président du Groupe de travail spécial par le Ministre des relations extérieures du Chili, une lettre datée du 14 décembre 1976 adressée par le Chef de la délégation du CICR au Ministre des relations extérieures et cinq coupures de presse concernant la libération de détenus.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
adjoint du Chili  
(Signé) FERNANDO ZEGERS SANTA CRUZ

ANNEXE I

MEMORANDUM PRESENTE PAR LA DELEGATION DU CHILI (OBSERVATEUR)  
A LA TRINTE-TROISIEME SESSION DE LA COMMISSION DES DROITS  
DE L'HOMME DES NATIONS UNIES

Le 6 janvier 1977, le Ministre des relations extérieures du Chili a adressé au Président du Groupe de travail spécial une note contenant des informations sur les mesures prises l'année précédente par le Gouvernement chilien dans le domaine des droits de l'homme.

Outre les informations qu'elle contenait, cette note était accompagnée des annexes suivantes :

a) des articles de journaux, des informations officielles fournies par le Gouvernement chilien et des communiqués d'agences de presse relatifs à la libération sans conditions de personnes détenues en vertu de la Loi sur l'état de siège et à la fermeture de certains établissements pénitentiaires;

b) des articles de journaux, le texte de déclarations officielles, des réactions officielles parues dans la presse soviétique, ainsi que d'autres renseignements concernant la libération de Luis Corvalán;

c) le texte de la lettre adressée au Ministre des relations extérieures du Chili par le délégué du CICR au Chili, dans laquelle il était signalé qu'à partir du 18 janvier 1977, l'action du CICR au Chili serait intégrée à celle de la Délégation régionale de cet organisme pour le Cône Sud dont le siège est à Buenos Aires.

Par la même occasion, la délégation chilienne joint en annexe au présent mémorandum les documents suivants :

1. La lettre adressée au Président du Groupe de travail spécial par le Ministre des relations extérieures;

2. La lettre adressée au Ministre des relations extérieures par le Délégation de la Croix-Rouge au Chili; et

3. Cinq photocopies de publications relatives à la libération de détenus, à la libération de Luis Corvalán et aux efforts que fait le Gouvernement chilien pour obtenir la libération de M. Huber Matos.

Ces cinq photocopies, annotées en raison des difficultés matérielles que leur reproduction et leur traduction pourraient poser au Secrétariat, sont jointes au présent mémorandum, étant bien entendu qu'il appartient au Groupe de travail spécial de décider du sort à leur réserver.

ANNEXE II

LETTRE DATEE DU 6 JANVIER 1977 ADRESSEE AU PRESIDENT  
DU GROUPE DE TRAVAIL SPECIAL PAR  
LE MINISTRE DES RELATIONS EXTERIEURES

En réponse à votre note du 7 décembre 1976, j'ai le plaisir de vous faire connaître - et de communiquer par votre entremise au Groupe de travail spécial - les mesures prises par le Gouvernement chilien en application de sa politique traditionnelle de respect de la personne humaine et de ses droits inaliénables, et conformément à l'esprit et à la lettre des engagements internationaux que le Chili a contractés.

1. Je voudrais d'abord rappeler que la situation des droits de l'homme au Chili pendant l'année 1976 est exposée dans les documents qu'a transmis la délégation chilienne au sujet du point 12 de l'ordre du jour de la trente et unième session de l'Assemblée générale (A/C.3/31/4, A/C.3/31/6, A/C.3/6/Add.1).

2. Au cours de l'année tous les renseignements utiles sur les mesures prises et les faits nouveaux intervenus au Chili en 1976 ont été adressés au Secrétaire général et à la Division des droits de l'homme.

3. Nous tenons néanmoins à rappeler au Groupe de travail les grandes lignes de la situation des droits de l'homme dans notre pays au 31 décembre 1976.

A. Le 17 novembre 1976, le Gouvernement chilien a libéré toutes les personnes détenues en vertu de la Loi sur l'état de siège, à l'exception de seize personnes et des deux dirigeants mentionnés plus loin; il fallait en effet que des pays soient disposés à accueillir ces seize personnes, car elles représentaient un danger pour la sécurité de l'Etat et avaient à maintes reprises formé le dessein de renverser le Gouvernement chilien par la rébellion et la lutte armée. Voici les noms de ces personnes :

- Luz de las Nieves Ayress Moreno
- Hernán Brein
- Carlos Enrique Bruit
- Patricio Bustos
- José Cademartori
- Gladys Díaz
- Ricardo Frodden
- Roberto Iturra
- Alfredo Joignant
- José Miguel Moya
- Tito Palestro
- Patricio Romano
- Victor Toro
- Cristián Van Yurich
- Daniel Vergara
- Jaime Zurita

Je suis heureux de pouvoir vous annoncer qu'elles ont toutes obtenu un visa de divers pays et sont donc maintenant en liberté.

Le cas des deux plus hauts dirigeants du Parti communiste chilien, MM. Luis Corvalán et Jorge Montes, mérite une mention spéciale. Luis Corvalán est actuellement libre et se trouve en Union soviétique. Le Gouvernement de l'URSS ayant accepté de libérer l'intellectuel soviétique Vladimir Boukovsky. Tous les articles de journaux rapportant les déclarations officielles du Gouvernement chilien, ainsi que les communiqués des agences de presse, sont joints en annexe à la présente lettre.

Il ne reste donc plus, au Chili, qu'une seule personne détenue en vertu de la Loi sur l'état de siège : il s'agit de Jorge Montes.

Le Gouvernement chilien a annoncé publiquement son intention de rendre sa liberté à Jorge Montes et a demandé, à cet effet, que l'on entame une procédure analogue à celle qui a conduit au succès dans le cas de Luis Corvalán pour obtenir la libération du prisonnier politique Hubert Matos; cependant, à ce jour, et malgré l'intervention de nombreuses instances internationales, le Gouvernement cubain n'a pas réservé, ne serait-ce même qu'en principe, un accueil favorable à cette demande. Le Gouvernement chilien espère que les organismes des Nations Unies offriront leurs bons offices pour que l'intention du Gouvernement chilien puisse se traduire dans la réalité.

B. Le Gouvernement chilien croit devoir préciser, à l'intention du Groupe de travail, que M. Corvalán et les seize autres personnes dont les noms viennent d'être cités n'ont jamais caché leur attitude hostile au Gouvernement et leur intention de perturber et d'empêcher l'évolution politique de la République, qui tend à la réconciliation nationale et repose sur le respect des idéaux politiques et culturels traditionnels du Chili, pour la remplacer par la lutte armée qu'ils voudraient voir déboucher sur l'instauration d'un gouvernement d'extrême-gauche, subordonné au communisme international. Cette attitude est confirmée par les réactions officielles de la presse soviétique et par les propos de M. Corvalán, communiqués dans les nouvelles câblées. On trouvera également en annexe la photocopie des dernières informations parues dans la presse chilienne.

Si le Gouvernement chilien juge nécessaire de présenter ces considérations au Groupe de travail, c'est parce qu'il est persuadé que ces personnes voudront témoigner devant le Groupe de travail pour avancer de fausses informations qui servent leurs propres buts politiques. Je veux croire qu'instruits de ces faits, le Groupe de travail et vous-même ne permettrez pas que vos travaux soient exploités à des fins de propagande contre mon pays.

Nous voudrions, à ce sujet, faire une simple mise au point. Le Président de la République a pris la décision de rendre leur liberté à ces personnes tout en sachant qu'elles en useraient à l'étranger pour chercher à ébranler la stabilité des institutions chiliennes et s'associer à la campagne de propagande menée contre le Chili.

Malgré cette certitude et prenant en considération, comme il convient, l'intérêt supérieur du pays, qui se réclame d'une tradition humaniste et de haute valeur civique, le Président a préféré leur accorder la liberté, fort de la conviction qu'à la longue la vérité finirait par triompher.

C. A la suite des libérations dont nous venons de faire état, et étant donné que, depuis le 17 décembre, personne n'a été arrêté en vertu de la Loi sur l'état de siège, les lieux de détention ont été fermés et il ne reste qu'un seul détenu, Jorge Montes.

Par ailleurs, la Croix-Rouge internationale a décidé, compte tenu de la situation au Chili, de transférer le personnel qui s'occupait de la question des détenus dans d'autres régions du monde où elle juge sa présence plus nécessaire. Le texte de sa déclaration est joint à la présente note.

De même, l'Église chilienne s'est déclarée publiquement satisfaite des mesures prises par les autorités suprêmes, et d'éminents catholiques, réputés pour leur attitude critique, n'ont pas hésité à dire ouvertement que "même les adversaires les plus farouches du Gouvernement chilien sont obligés de reconnaître que des mesures judicieuses et importantes ont été prises par les autorités suprêmes pour la défense des valeurs immuables de l'être humain".

D. Le Gouvernement chilien a appris par la presse que, devant les mesures que nous avons indiquées, des dirigeants du Gouvernement marxiste, précédemment au pouvoir, qui orchestrent la campagne de dénigrement contre notre pays ont voulu minimiser la portée de la politique suivie par le Gouvernement actuel, en déclarant qu'il restait dans les prisons chiliennes des milliers de personnes détenues pour des motifs idéologiques.

Le Gouvernement chilien tient à faire ressortir fermement que ces allégations sont entièrement fausses : bien au contraire, le gouvernement, poursuivant sa politique d'indulgence, a ramené à 379 le nombre des personnes actuellement privées de leur liberté par décision des Tribunaux militaires.

Toutes ces personnes, dont le Gouvernement chilien tient les noms à la disposition du Groupe de travail, ont été jugées conformément au droit chilien et purgent leur peine dans des établissements pénitentiaires ordinaires sous la haute surveillance des autorités judiciaires et du Ministre de la justice, conformément aux dispositions traditionnelles des lois chiliennes.

La plupart ont été condamnées pour avoir enfreint la Loi sur le contrôle des armes, promulguée par le gouvernement précédent, qui a expressément placé ce type de délit sous la juridiction des Tribunaux militaires.

De même, comme nous l'avons signalé à maintes reprises au Groupe de travail, le nombre de personnes inculpées par les Tribunaux militaires pour divers délits prévus par la législation chilienne est actuellement de 90; toutes ces personnes bénéficient de toutes les garanties de procédure reconnues par la Loi : droit de défense, appel, recours (queja) devant la Cour Suprême, etc.

Le Gouvernement chilien est tout disposé à communiquer au Groupe de travail, s'il le souhaite, la liste des noms de ces inculpés.

Toutes les affirmations qui vont plus loin que ce que nous venons d'exposer sont fausses, et l'on peut sans peine en concevoir les mobiles.

E. Le Gouvernement chilien espère que le Groupe de travail examinera scrupuleusement la situation véritable existant actuellement au Chili et fera preuve d'objectivité en présentant son rapport à la Commission des droits de l'homme.

Le Gouvernement chilien, de son côté, a donné des instructions à sa délégation à Genève pour qu'elle se mette en rapport avec le Groupe de travail et lui fournisse tous les renseignements voulus.

Je tiens à vous renouveler les assurances de ma très haute considération.

ANNEXE III

LETTRE DATEE DU 14 DECEMBRE 1976, ADRESSEE PAR LE CHEF DE LA DELEGATION  
DU COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE AU CHILI AU MINISTRE  
DES AFFAIRES ETRANGERES DU CHILI

Comme suite à l'entretien que le Président du Comité international de la Croix-Rouge a eu avec Votre Excellence, le 10 décembre 1976, j'ai l'honneur de confirmer à Votre Excellence par la présente qu'à compter du 1er janvier 1977, les activités du CICR au Chili seront confiées à la Délégation régionale du CICR pour le Cône Sud, dont le siège est à Buenos Aires (Argentine). En effet, ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de vous le faire savoir verbalement, le CICR a pu suivre de près le retour progressif à une situation normale au cours des derniers mois, en ce qui concerne les personnes détenues au Chili. Le Comité a, par conséquent, jugé opportun d'adapter son action à cette situation, d'une part en réduisant considérablement ses effectifs suisses - le nombre de ses délégués permanents devant passer de six à deux au début de l'année prochaine - et, d'autre part, en intégrant ses activités à celles de sa Délégation régionale pour le Cône Sud.

Je confirme également à Votre Excellence que je serai chargé à partir du 1er janvier 1976 en principe, de la direction de la Délégation régionale pour le Cône Sud dont le siège est à Buenos Aires. Je prévois d'effectuer régulièrement de courts séjours à Santiago, pour maintenir des contacts personnels avec les hautes autorités chiliennes et avec le Ministère dont Votre Excellence a la responsabilité. Je continuerai de représenter le CICR en ces occasions en qualité de chef de la Délégation du CICR au Chili. Les tâches de la Délégation seront confiées à un délégué permanent à Santiago, qui maintiendra les relations de travail avec les autorités compétentes et avec les organismes liés à nos activités. Je me permettrai, avant mon départ, à la fin du mois prochain, de venir présenter à votre Ministère le responsable de la Délégation, M. ARMIN E. KOBEL.

Ainsi que Votre Excellence en a été informée antérieurement, les activités du CICR au cours des prochains mois consisteront essentiellement à poursuivre nos visites périodiques aux personnes condamnées par les tribunaux militaires et aux prévenus justiciables de ces tribunaux qui se trouvent encore incarcérés dans les prisons civiles du pays; nous poursuivrons parallèlement l'exécution de notre programme d'aide matérielle aux familles des prisonniers. A l'occasion, nous réaliserons d'autres opérations d'aide sous forme de distribution de produits alimentaires, surtout dans le cadre des plans d'aide organisés directement par la Croix-Rouge chilienne.

Dans l'espoir que, l'année prochaine, les relations entre les autorités chiliennes et le CICR seront tout aussi fructueuses qu'elles l'ont été pendant ces trois dernières années, je saisis cette occasion pour exprimer à Votre Excellence les remerciements du Comité et notre reconnaissance pour l'aide qu'elle nous a apportée.

Je prie Votre Excellence d'agréer les assurances de ma très haute considération.

Rolf K. Jenny  
Chef de la Délégation  
du CICR au Chili

ANNEXE IV

CINQ COUPURES DE PRESSE CONCERNANT LA LIBERATION DE DETENUS

EL MERCURIO

Santiago du Chili, samedi 18 décembre 1976

Proposition chilienne

L'UNION SOVIETIQUE A ACCEPTE

- La libération simultanée de Boukovsky et de Corvalán aura lieu à l'aéroport de Zurich
- Luis Corvalán a quitté le Chili hier à 15 h 30 de Pudahuel
- Les milieux officiels chiliens n'ont pas encore confirmé l'ouverture de négociations
- L'histoire politique de Corvalán -  
Article spécial illustré en pages 12, 13 et 14

Aujourd'hui à 9 h 30 (heure chilienne), à l'aéroport international de Zurich (Suisse), aura lieu la libération simultanée de l'ancien Secrétaire général du Parti communiste chilien, Luis Corvalán Lepe, et du dissident soviétique Vladimir Boukovsky.

L'Union soviétique a accepté de libérer l'écrivain Boukovsky selon les modalités proposées par le Gouvernement chilien le 16 novembre dernier. D'après des informations provenant de sources diplomatiques, confirmées à Moscou, les négociations se sont déroulées à Washington entre les ambassadeurs du Chili et de l'Union soviétique aux Etats-Unis. Les formalités de libération, qui auront lieu ce matin à Zurich, seront accomplies, du côté chilien, par l'ambassadeur du Chili auprès des organisations internationales en Suisse, Abelardo Silva Davidson et, du côté soviétique, par l'ambassadeur de l'URSS dans ce pays. Le représentant du pays médiateur, les Etats-Unis, sera l'ambassadeur de ce dernier pays en Suisse, Nathanael Davies, qui en assurait la représentation diplomatique à Santiago.

Les détails de la négociation seront publiés officiellement aujourd'hui par les Gouvernements du Chili et de l'URSS. Le Secrétaire général du gouvernement, le Ministre Hernán Béjares, recevra les correspondants de presse à 9 h 30. Malgré l'extrême discrétion dont elle était entourée, la nouvelle de l'acceptation de l'échange par le Gouvernement soviétique a filtré hier de Moscou, grâce aux dissidents soviétiques. C'est le prix Nobel de la Paix, Andrei Sakharov, qui l'a annoncée le premier; elle a été reçue au Chili à 8 h 10 par les agences internationales, ce qui a permis au "Mercurio" d'assister au transfert de Luis Corvalán de "Tres Alamos" à l'aéroport de Pudahuel, où il est monté à bord d'un avion de la compagnie "Lufthansa", comme passager de première classe.

## Propuesta Chilena

# Unión Soviética Aceptó



Luis Corvalán

- Liberación Simultánea de Bukovsky y Corvalán Se Realizará en Aeropuerto de Zurich
- Luis Corvalán Salió Ayer a las 15,30 Horas Desde Pudahuel
- No Hay Todavía Confirmación Oficial Chilena De Negociación
- Historia Política y Gráfica de Corvalán

### Informe Especial en Páginas 12, 13 y 14

A las 9,30 horas de hoy (hora chilena), en el aeropuerto internacional de Zurich, en Suiza, tendrá lugar la liberación simultánea del ex secretario general del Partido Comunista chileno, Luis Corvalán Lepe, y del disidente soviético Vladimir Bukovsky.

La Unión Soviética aceptó la liberación del escritor Bukovsky en la forma propuesta por el Gobierno chileno el 16 de noviembre pasado. Las negociaciones se desarrollaron en Washington, según fuentes diplomáticas, confirmadas en Moscú, entre los respectivos embajadores de Chile y de la Unión Soviética en esa capital. En la materialización de

la liberación simultánea, que se producirá esta mañana en Zurich, intervendrá por parte de Chile el Embajador ante los organismos internacionales en Suiza, Abelardo Silva Davidson, y el Embajador de Unión Soviética en Suiza. Como representante del país mediodía, Estados Unidos, actuará el Embajador norteamericano en Suiza, Nathanael Davies, ex representante diplomático de su país en Santiago.

Los detalles de esta negociación serán dados a conocer oficialmente hoy día por los gobiernos de Chile y de la Unión Soviética.

(Continúa en la página 12)



Vladimir Bukovsky

## Unión Soviética Aceptó

(De la primera página)

tica. El Ministro Secretario General de Gobierno, Hernán Bêjares, recibirá a las 9,30 horas a los medios de comunicación. Pese a la extrema reserva al parecer acordada, la noticia de la aceptación soviética se filtró ayer desde Moscú a través de los disidentes soviéticos. El Premio Nobel de la Paz, Andrei Sakharov, dio la primera información al respecto que, recibida en Chile por las agencias internacionales a las 8.10 horas, permitió a "El Mercurio" estar presente en el traslado de Luis Corvalán desde "Tres Alamos" hasta el aeropuerto de Pudahuel, donde fue embarcado como pasajero de primera clase en un vuelo de itinerario de "Lufthansa".

fundado en Valparaíso el 12 de Sept. 1827  
Año CL N° 50.785 (M. C. R.)

PRIMER CUERPO

# EL MERCURIO

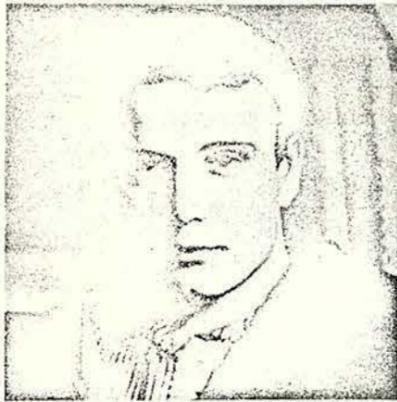
Santiago de Chile, Miércoles 17 de Noviembre de 1976

AGREGADO DE PRENSA DE CHILE EN \_\_\_\_\_

DELEGACION DE CHILE ANTE  
ORGANISMOS INTERNACIONALES  
SUIZA  
GINEBRA



## Liberación Total de L



**DISIDENTE RUSO VLADIMIR BUKOVSKY:**  
Su aflictiva situación fue revelada por su madre al Comité Sakharov.



**MAYOR HUBERT MATOS,** líder de la revolución castrista, encarcelado por Fidel desde hace 15 años.

- Medida Favorece a Presos por Estado de Sitio
- 304 Saldrán de Inmediato y Podrán Permanecer en Chile
- 16 a Condición de que un País los Reciba
- Corvalán y Montes, Siempre que Unión Soviética Libere a Disidente Bukovsky y que Cuba Conceda Igual Beneficio a Hubert Matos

El Gobierno resolvió ayer la liberación total de detenidos en virtud de la Ley de Estado de Sitio vigente desde el 11 de septiembre de 1973.

Según los términos de una declaración pública emitida por el Secretario General de Gobierno, general Hernán Bértora, y de otros antecedentes conocidos ayer, la decisión se concreta de la siguiente manera:

a) 304 detenidos que son puestos en libertad de inmediato. El decreto de su liberación comenzó a tramitarse en la tarde de ayer y la materialización de la medida se esperaba tuviera lugar anoche o en las primeras horas de hoy miércoles en los campamentos de detenidos, de los cuales "Tres Alamos" retiene el mayor número de ellos;

b) 16 detenidos que por "su especial peligrosidad para la seguridad del Estado" requieren que su liberación sea acompañada de su abandono simultáneo del territorio nacional. El decreto de su libertad, pues, se tramitará apenas un país —cualquiera— manifieste su intención de recibirlos;

c) 2 casos especiales que son el ex Secretario General del Partido Comunista, Luis Corvalán Lepe, y su reemplazante en la clandestinidad, el ex senador Jorge Montes. Respecto de ellos, el Gobierno confirmó su disposición de liberarlos a condición que la Unión Soviética conceda igual beneficio al disidente Vladimir Bukovsky, y que Cuba resuelva lo mismo con Hubert Matos, compañero de revolución de Fidel Castro y encarcelado por éste desde hace 15 años. La liberación de Corvalán operaría sujeta a la de Bukovsky, y la de Montes a la de Matos. La primera se gestiona actualmente en Copenhague a través del Comité Sakharov, y la segunda se encaminará por parte de Chile "ante organismos internacionales idóneos".

En suma, al concretarse la liberación total de estos 322 detenidos, no existiría ninguno privado de libertad en virtud del Estado de Sitio. Por otra parte, el Gobierno recordó la vigencia del Decreto Ley 504

(Continúa en la Pág. 12)



**LUIS CORVALAN LEPE,** ex secretario general del Partido Comunista chileno con sus familiares en el despa-recido campo de deteni-dos de Ritoque en noviembre de 1975.

E/CN.4/1246  
Annexe IV  
page 5

de 1975 que autoriza a pedir la conmutación de penas de prisión o presidio por la de extrañamiento, lo cual facilita la libertad de quienes han merecido condenas de tribunales militares o de otros ordinarios.

El impacto público provocado por la resolución del Gobierno —vislumbrada el martes en la noticia referente a Luis Corvalán que divulgó el Comité Sakharov— fue considerable en los medios noticiosos internacionales y diplomáticos. Un elemento sustancial en la consideración de la situación chilena ha terminado, si se considera que ahora depende de otros países, y no de Chile, la liberación de los 18 detenidos, incluidos Luis Corvalán y Jorge Montes, que no obtienen su libertad inmediata.

#### LA DECLARACION DEL GOBIERNO

El Ministro Secretario General de Gobierno, general de brigada Hernán Bédarides, leyó ayer en conferencia de prensa la siguiente declaración:

"Continuando con su programa de liberación de detenidos, iniciada hace ya más de dos años, el Gobierno de Chile informa a la opinión pública nacional e internacional lo siguiente:

1.— Con esta fecha, el Supremo Gobierno ha resuelto la liberación total de detenidos en el país en virtud del Estado de Sitio, salvo el caso de 18 personas.

2.— Respecto de estos últimos, el Gobierno de Chile declara: que también estaría dispuesto a decretar su libertad, sujeta a la sola condición de que existan países dispuestos a recibirlos, ya que su especial peligrosidad para la seguridad del Estado exige que su liberación sea acompañada de abandono del territorio nacional.

3.— Como sola excepción a esta medida de liberación total de detenidos por Estado de Sitio, el Gobierno chileno ha fijado:

a) La del señor Luis Corvalán, en razón de su calidad de ex Secretario General del Partido Comunista chileno, filial del comunismo soviético, que hoy encabeza una campaña internacional de agresión y calumnias en contra de Chile a través de todo el mundo.

Sin embargo, y como una manifestación clara de su profundo aprecio humanista y cristiano por los valores de la libertad y la dignidad del hombre, el Gobierno chileno inició en octubre recién pasado, gestiones tendientes

# Liberación

(De la 1.ª página)

igual beneficio al intelectual Vladimir Bukovsky, actualmente detenido en dicho país.

La referida expresión de voluntad ha sido hecha llegar al "Comité Sakharov", con sede en Copenhague, siendo absolutamente falso que Chile haya establecido negociaciones directas con la Unión Soviética, en terreno alguno, como ciertas informaciones de prensa lo han difundido.

b) La del señor Jorge Montes, debido a su condición de alto dirigente para la acción clandestina del mismo proscrito Partido Comunista, cuya liberación será condicionada por el Gobierno chileno a que se otorgue la libertad al dirigente cubano Hubert Matos, encarcelado por el régimen castrista desde hace más de 15 años. Para ello, Chile iniciará las gestiones pertinentes ante organismos internacionales idóneos.

4. La opinión pública recuerda cómo S.E. el Presidente de la República, general de Ejército don Augusto Pinochet Ugarte, emplazó el 11 de septiembre de 1974 a la Unión Soviética y a Cuba a emprender conjuntamente un plan de liberación de detenidos bajo supervigilancia de la Cruz Roja Internacional, a pesar de que las cifras de los afectados en dichos regímenes marxistas-leninistas son de una superioridad que no admite comparación posible con el caso chileno.

El silencio de los mencionados gobiernos ante el referido emplazamiento será juzgado por la historia. La iniciación del plan de liberación de detenidos, que Chile puso en marcha a fines de 1974 y que hoy virtualmente culmina, ha de ser con seguridad debidamente apreciada por las conciencias libres del mundo, que pueden advertir así la discordancia entre la realidad de nuestra patria y las infamias que contra ella se difunden.

El Gobierno de Chile, invocando los sagrados derechos de los hombres a vivir en libertad, solicita de los diferentes organismos internacionales y de las más altas autoridades espirituales y gubernamentales de las principales naciones del mundo libre, medien para que idéntica actitud sea adoptada por la Unión Soviética y Cuba, dentro de una lógica y legítima reciprocidad.

El Gobierno de Chile ha actuado y seguirá actuando con inflexible energía para evitar la alteración del orden público y la paz social, especialmente en la situación de emergencia jurídica que aún afecta al país, pero ha adoptado y continuará adoptando las medidas de progresiva normalización que la realidad vaya permitiendo,

#### CORRESPONDENCIA CON COMITÉ SAKHAROV

El Ministerio de Relaciones Exteriores chileno dio a conocer el intercambio de cartas entre representantes de la Embajada de nuestro país en Dinamarca y el Comité Sakharov.

Las notas, fechada el 9 de noviembre la del comité y el 12 del mismo mes la de la Embajada, dan a conocer los criterios de estas reparticiones sobre el intercambio de presos políticos entre Chile y la Unión Soviética.

El texto de la nota enviada por el comité a la Embajada chilena, con fecha 9 de noviembre, expresa lo siguiente:

"Ha llegado a nuestro conocimiento que vuestro Gobierno o un vocero del mismo, expresó tiempo atrás que no habría inconveniente por parte de Chile para el intercambio de presos políticos entre Chile y la Unión Soviética.

"Nuestro comité ha tenido enfocada su atención en el autor fuso Vladimir Bukovsky, quien, según declaración de su madre, se encuentra actualmente en una prisión cerca de Moscú, bajo circunstancias muy críticas.

"Contemplamos las perspectivas de un canje de un prisionero de Chile por un prisionero de la Unión Soviética y querriamos pedirles que tengan la amabilidad de establecer si vuestro Gobierno considera que nuestra idea es realista".

El texto de la carta enviada el 12 de noviembre en respuesta por la Embajada de Chile en Dinamarca al Comité Sakharov, es el siguiente:

"En relación con su carta de fecha 9 de octubre de 1976, cumpíame informar a usted que el Gobierno de Chile, de acuerdo con la declaración del 11 de septiembre de 1974, está dispuesto a autorizar la salida de los detenidos comunistas.

"El Gobierno reitera los conceptos de S. E., el Presidente de la República, del 11 de septiembre de 1974: "En cuanto a los detenidos en virtud del estado de sitio y a las personas que se encuentran procesadas, a pesar de las graves responsabilidades legales o morales que se han logrado configurar en su contra, el Gobierno anuncia que está dispuesto a autori-

zar que, con la sola excepción de algunos casos de especial gravedad, quienes lo deseen pueden abandonar definitivamente el territorio nacional. De no hacer uso de este derecho, los afectados quedarán sometidos a las normas propias del estado de sitio o a los resultados del proceso correspondiente".

"La facultad descrita sería extendida, en determinados casos, a personas actualmente condenadas.

"Es por ello que consideramos un deber moral de nuestra parte, antes de materializar la decisión del Gobierno que acabo de anunciar, el emplazar a la Unión Soviética y a Cuba a que, bajo la común supervigilancia de la Cruz Roja Internacional, con sede en Ginebra, procedan a conceder el derecho a abandonar las naciones mencionadas a igual número de detenidos o condenados que el que quedaría beneficiado por nuestra determinación.

"En virtud de lo anterior, el Gobierno de Chile está llano a considerar cualquier sujeción de procedimiento para realizar la liberación simultánea de uno o más detenidos de ambos países".

#### ESPERA DE FAMILIARES

Familiares de los detenidos y una decena de periodistas esperaron hasta la medianoche de ayer la salida de los detenidos desde el campamento "Tres Alamos". Muchos de los primeros, premunidos de frazadas, termos y otros elementos, esperaban cualquier información en el sitio mismo acerca de sus parientes que permanecen en el recinto. La gente comenzó a llegar hasta las inmediaciones del lugar en cuanto la noticia de la liberación fue difundida por los medios informativos.

Otro grupo importante de personas concurrió ayer mismo a visitar a los detenidos y posteriormente algunas se quedaron en el lugar a la espera de igual resultado. Estos conversaron con "El Mercurio" y señalaron que los detenidos ya estaban en conocimiento de la disposición del Gobierno. Contaron que dentro del recinto de "Tres Alamos" había un ambiente de regocijo y que todos bromeaban, contagiándose unos con otros el buen humor.

Las personas que se reunieron frente a "Tres Alamos" fueron informadas en varias oportunidades que los detenidos no saldrían en libertad por lo menos hasta hoy.

EL MERCURIO

Santiago du Chili, le mercredi 17 novembre 1976

LIBERATION DE TOUS LES DETENUS

- La mesure s'applique aux personnes détenues en vertu de l'état de siège
- 304 personnes libérées immédiatement et autorisées à rester au Chili
- 16 personnes libérées à condition qu'un pays étranger accepte de les recevoir
- Corvalán et Montes libérés à condition que l'Union soviétique et Cuba mettent respectivement en liberté le dissident Boukovsky et Hubert Matos.

Le gouvernement a décidé hier la mise en liberté de toutes les personnes détenues en vertu de la Loi sur l'état de siège entrée en vigueur le 11 septembre 1973.

Aux termes d'une déclaration publique émanant du général Hernán Béjares, Secrétaire général du gouvernement, et à la suite d'autres faits qui ont été connus hier, la décision suivante a été prise :

a) Libération immédiate de 304 personnes. On a commencé à préparer le décret de mise en liberté dans la soirée d'hier et on s'attendait à ce que la mesure soit appliquée hier soir ou dans les premières heures de la matinée d'aujourd'hui, mercredi, dans les camps de prisonniers qui, pour le plus grand nombre, se trouvent dans le camp de Tres Alamos;

b) Libération de 16 prisonniers présentant "un danger particulier pour la sécurité de l'Etat". Leur libération est subordonnée à leur départ immédiat du territoire national. Le décret les mettant en liberté sera préparé dès qu'un pays - quel qu'il soit - fera connaître son intention de les recevoir;

c) Deux cas spéciaux : celui de l'ex-Secrétaire général du Parti communiste, Luis Corvalán Lepe, et celui de son remplaçant dans la clandestinité, l'ex-sénateur Jorge Montes. En ce qui les concerne, le gouvernement a confirmé son intention de les mettre en liberté à condition que l'Union soviétique et Cuba acceptent de libérer en échange, respectivement, le dissident Vladimir Boukovsky et Hubert Matos, le compagnon d'armes de Fidel Castro pendant la révolution, emprisonné par celui-ci depuis 15 ans. La libération de Corvalán est subordonnée à celle de Boukovsky et celle de Montes à celle de Matos. Le premier cas fait actuellement l'objet de négociations à Copenhague par l'intermédiaire du Comité Sakharov et l'autre sera porté par le Chili "devant les instances internationales compétentes".

En résumé, une fois que les 322 prisonniers auront été effectivement libérés, il ne restera plus une seule personne privée de liberté en vertu de l'état de siège. D'autre part, le gouvernement a rappelé l'existence du décret-loi 504 de 1975 qui autorise à demander la commutation de peines de prison ou de travaux forcés en mesures d'expulsion, ce qui facilite la mise en liberté des personnes condamnées par les tribunaux militaires ou ordinaires. Cette décision du gouvernement - qui était prévisible après la publication mardi par le Comité Sakharov de la nouvelle concernant Corvalán - a eu un retentissement considérable dans les milieux internationaux bien informés et dans les milieux diplomatiques. Une question importante a été réglée en ce qui concerne le Chili puisque ce n'est plus dorénavant de lui, mais d'autres pays, que dépend le sort des 18 prisonniers, dont Luis Corvalán et Jorge Montes, qui ne bénéficient pas d'une libération immédiate.

La déclaration du gouvernement

Le Général de brigade Hernán Béjares, Ministre Secrétaire général du gouvernement, a lu hier, lors d'une conférence de presse, la déclaration suivante :

"Le Gouvernement chilien, poursuivant son programme de libération des prisonniers commencé voici plus de deux ans, informe l'opinion publique nationale et internationale de la décision suivante :

1. Aujourd'hui même, le Gouvernement suprême a décidé de libérer toutes les personnes détenues dans le pays en vertu de l'Etat de siège, à l'exception de 18 d'entre elles.

2. En ce qui concerne ces dernières, le Gouvernement chilien se déclare également prêt à décréter leur mise en liberté à la seule condition que d'autres pays acceptent de les accueillir; il s'agit en effet de personnes qui mettent en danger la sécurité de l'Etat, de telle sorte que leur libération doit être subordonnée à l'abandon du territoire national.

3. Le gouvernement a prévu une exception à cette mesure de libération de toutes les personnes détenues en vertu de l'état de siège, et cela dans les deux cas suivants :

a) M. Luis Corvalán, cette exception étant motivée par sa qualité d'ex-Secrétaire général du parti communiste chilien, filiale du communisme soviétique qui mène aujourd'hui dans le monde entier une campagne internationale d'agression et de calomnies contre le Chili.

Néanmoins et pour bien marquer son attitude profondément humaniste et chrétienne à l'égard des valeurs de la liberté ainsi que de la dignité de l'homme, le Gouvernement chilien a entamé en octobre dernier des pourparlers en vue de libérer également M. Corvalán, à condition que l'Union soviétique libère de son côté l'intellectuel Vladimir Boukovsky, détenu dans ce pays.

Cette intention a été communiquée au "Comité Sakharov" qui a son siège à Copenhague, et il est complètement faux, contrairement à la nouvelle qui a paru dans certains journaux, que le Chili ait établi des contacts directs avec l'Union soviétique dans quelque pays que ce soit.

b) M. Jorge Montes, pour qui il est aussi fait exception parce qu'il avait la haute direction de l'action clandestine du même parti communiste hors la loi. Sa libération sera subordonnée par le Gouvernement chilien à celle du dirigeant cubain Hubert Matos emprisonné par le régime castriste depuis plus de 15 ans. Dans ce cas, le Chili prendra les mesures nécessaires auprès des instances internationales appropriées.

4. L'opinion publique se souviendra comment le 11 juin 1974 son Excellence, le Président de la République, le Général Augusto Pinochet Ugarte, a invité l'Union soviétique et Cuba à élaborer conjointement un plan de libération de prisonniers, sous la surveillance de la Croix-Rouge internationale, malgré le fait que le nombre de personnes touchées dans ces pays de régime marxiste léniniste est incomparablement supérieur à celui des prisonniers chiliens.

Le silence de ces deux gouvernements à cette occasion sera jugé par l'histoire. Le plan de libération des prisonniers, dont le Chili a amorcé l'exécution à la fin de 1974 et dont c'est aujourd'hui l'aboutissement, sera dûment apprécié par les hommes à la conscience libre dans le monde entier, qui peuvent ainsi mesurer le fossé qui sépare la réalité chilienne des infâmes accusations dont notre patrie est victime.

Le Gouvernement chilien invoquant le droit sacré de la personne à vivre en liberté, prie les différentes instances internationales et les plus hautes autorités religieuses et gouvernementales des principales nations du monde libre d'intercéder pour que la même mesure soit prise par l'Union soviétique et Cuba à titre de réciprocité logique et légitime.

Le Gouvernement chilien s'est employé et continuera à s'employer de toutes ses forces à empêcher les atteintes à l'ordre public et à la paix sociale, surtout dans la situation juridique d'urgence qui existe encore dans le pays. Néanmoins, il a adopté et il continuera à adopter toutes les mesures de normalisation progressives qui sont rendues possibles par son action et par le soutien qu'il reçoit de l'écrasante majorité du peuple chilien".

#### CORRESPONDANCE AVEC LE COMITE SAKHAROV

Le Ministère des relations extérieures du Chili a rendu public les lettres échangées entre les représentants de l'Ambassade de notre pays au Danemark et le Comité Sakharov.

Ces lettres, l'une du Comité, en date du 9 novembre, et l'autre de l'Ambassade chilienne en date du 12 novembre, énoncent les principes à la base de l'échange de prisonniers politiques entre le Chili et l'Union soviétique.

Le texte de la note envoyée par le Comité à l'Ambassade chilienne, le 9 novembre est le suivant :

"Nous avons appris que votre gouvernement ou l'un de ses porte-paroles avait déclaré il y a quelque temps que le Chili ne verrait pas d'inconvénient à ce que l'on procède à un échange de prisonniers politiques entre le Chili et l'Union soviétique.

L'attention de notre Comité s'est portée sur le cas de l'écrivain russe Vladimir Boukosvky qui, selon une déclaration de sa mère, est actuellement détenu dans une prison des environs de Moscou dans un état très critique.

Nous envisageons la possibilité d'organiser l'échange d'un prisonnier chilien contre un prisonnier de l'Union soviétique et nous vous serions reconnaissants de bien vouloir demander à votre gouvernement s'il estime que notre idée est réalisable".

Le texte de la réponse envoyée au Comité Sakharov le 12 novembre par l'Ambassade du Chili au Danemark est le suivant :

"En réponse à votre lettre du 9 octobre 1976, nous avons le plaisir de vous informer que le Gouvernement chilien, conformément à sa déclaration du 11 septembre 1974, est disposé à autoriser les prisonniers communistes à quitter le pays.

Le gouvernement réaffirme les déclarations de Son Excellence le Président de la République, qui s'est exprimé dans les termes suivants le 11 septembre 1974 :

"En ce qui concerne les personnes détenues en vertu de l'état de siège et celles dont le procès est en cours, et malgré les graves responsabilités juridiques ou morales qui sont les leurs, le gouvernement annonce que sauf dans certains cas particulièrement graves il est disposé à autoriser celles qui le désireraient à quitter définitivement le territoire national. Si les intéressés n'exercent pas ce droit, ils resteront soumis aux règles de l'état de siège ou aux sanctions qui leur seront imposées à l'issue des procès en cours.

Ce droit pourrait être étendu, dans certains cas particuliers, à des personnes qui ont déjà été condamnées.

C'est pour cela que nous considérons comme un devoir, avant d'appliquer la décision du gouvernement que je viens d'annoncer, de proposer à l'Union soviétique et Cuba, sous le contrôle de la Croix-Rouge internationale dont le siège est à Genève, de libérer en échange un nombre égal de prisonniers ou de condamnés en les autorisant à quitter leur territoire.

En vertu de ce qui précède, le Gouvernement chilien est disposé à examiner toute demande pouvant amener la libération simultanée d'un ou de plusieurs détenus de ces deux pays".

#### L'ATTENTE DES PROCHES

Des proches des prisonniers et une dizaine de journalistes ont attendu hier soir jusqu'à minuit la sortie des détenus du camp de "Tres Alamos". Parmi les premiers, un bon nombre de personnes munies de couvertures, de thermos et d'autres objets personnels attendaient des nouvelles sur place, à proximité de leurs parents détenus à l'intérieur. La foule a commencé à affluer aux environs immédiats du camp, car la nouvelle de la libération avait été annoncée par les moyens d'information.

Un autre groupe important a rendu visite hier aux prisonniers, et par la suite, certaines personnes sont restées sur place pour attendre leur libération. Elles ont parlé avec le correspondant d'"El Mercurio", et lui ont dit que les détenus étaient déjà au courant de la mesure gouvernementale. Elles ont raconté que dans l'enceinte du camp de "Tres Alamos" la joie était générale que tout le monde plaisantait, et que la bonne humeur était contagieuse.

Les personnes qui se sont réunies en face du camp ont été informées à plusieurs reprises que la libération des prisonniers ne serait en tout cas pas effective avant aujourd'hui.

#### [Photos]

- [1] Le dissident russe Vladimir Boukovsky :  
Sa mère a informé le Comité Sakharov de la gravité de son état de santé.
- [2] Le major Hubert Matos, leader de la révolution castriste, emprisonné par Fidel depuis 15 ans.
- [3] Luis Corvalán Lepe, ex-Secrétaire général du Parti communiste chilien avec ses proches, en novembre 1975, dans le camp de prisonniers de Ritoque, aujourd'hui fermé.

EL MERCURIO

Santiago du Chili, dimanche 19 décembre 1976

CONFIRMATION OFFICIELLE

Au moment même où les détenus étaient mis en liberté en terrain neutre, le Ministre Secrétaire général du gouvernement, le Général Hernán Béjares a confirmé que l'échange avait eu lieu à 8 h 45 (heure chilienne) à Zurich.

Le Général Béjares a convoqué une conférence de presse à 9 h 30 afin de distribuer une déclaration officielle et d'exprimer la satisfaction du gouvernement devant l'heureuse issue de ses initiatives.

Le texte de la déclaration gouvernementale est le suivant :

1. - A maintes reprises, dans le cadre du programme de libération de personnes détenues en vertu de la loi sur l'état de siège, le Gouvernement chilien a mis les Gouvernements soviétique et cubain en demeure de libérer un nombre égal de détenus, sans toutefois obtenir jusqu'ici de réponse favorable.

2. - Le 16 novembre 1976, le Gouvernement chilien, par une décision du pouvoir exécutif, a décrété la libération de toutes les personnes détenues en vertu de la loi sur l'état de siège. Cette disposition a reçu immédiatement un commencement d'exécution mais n'a pas été appliquée, toutefois, à l'ancien Secrétaire général du Parti communiste, Luis Corvalán Lepe, ni à Jorge Montes, dirigeant du même parti, car l'on attendait que l'Union soviétique et Cuba libèrent respectivement l'écrivain Vladimir Boukovsky et le Commandant Huber Matos.

3. - L'Union soviétique a accepté de libérer M. Boukovsky selon les modalités proposées par le Gouvernement chilien. Les détails de la procédure qui devait être suivie ont été mis au point d'un commun accord par les ambassadeurs des deux pays accrédités à Washington, avec l'aide et en présence de représentants du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique.

4. - La libération simultanée des deux hommes a eu lieu aujourd'hui 18 décembre à 12 h 45, heure de Zurich (8 h 45, heure chilienne) à l'aéroport de Zurich (Suisse), en présence des ambassadeurs des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union soviétique en Suisse et de l'ambassadeur-coordonnateur du Chili en Europe, M. Abelardo Silva.

5. - Corvalán est parti pour Zurich avec son épouse et a poursuivi son voyage à destination de l'Union soviétique, tandis que M. Boukovsky est arrivé à Zurich accompagné de sa mère.

6. - Le Gouvernement chilien se fait un devoir d'exprimer sa reconnaissance aux Gouvernements américain et suisse, ainsi qu'au Comité intergouvernemental pour les migrations européennes (CIME) et au Comité Sakharov de Copenhague, pour avoir collaboré à la libération de Boukovsky.

7. - Ainsi, les principes humanitaires et chrétiens qui inspirent le peuple chilien et qui sont appliqués dans les décisions prises aux échelons les plus élevés de la hiérarchie gouvernementale trouvent dans cette mesure une juste et fidèle expression.

En conséquence, avec cet acte qui a une valeur exemplaire pour les nations civilisées du monde entier, il ne reste plus au Chili qu'une seule personne détenue en vertu de la loi sur l'état de siège : Jorge Montes, qui attend encore une réponse analogue de la part du Gouvernement cubain concernant la libération du dirigeant Huber Matos.

8. - Comme il l'a fait dans sa déclaration du 16 novembre, le Gouvernement chilien, invoquant le droit sacré des hommes à vivre en liberté, renouvelle son appel aux différentes instances internationales et aux plus hautes autorités religieuses et politiques des principales nations du monde libre pour qu'elles interviennent auprès du Gouvernement cubain afin d'obtenir la libération d'Huber Matos, en application d'un principe fondamental de réciprocité légitime envers le noble geste qu'a fait notre pays.

Santiago, 18 décembre 1976".

países se ofrecieron de me-

# Confirmación Oficial

La confirmación de que el canje se había producido a las 8.45 horas (hora chilena) en Zúrich, la hizo el Ministro Secretario General de Gobierno, general Hernán Bêjares, en los instantes mismos en que los detenidos eran puestos en libertad en campo neutral.

El general Bêjares citó a conferencia de prensa a las 9.30 horas, para entregar una declaración oficial y expresar la conformidad del Gobierno por el buen éxito de sus planteamientos.

El texto de la declaración del Gobierno es el siguiente:

"1.— El Gobierno de Chile en repetidas oportunidades, durante la ejecución del programa de liberación de detenidos en virtud de la ley de Estado de Sitio, ha emplazado a Unión Soviética y Cuba a liberar igual número de detenidos sin que hasta la fecha se hubiera obtenido respuesta favorable.

2.— El 16 de noviembre de 1976, el Gobierno de Chile en acto soberano decretó la libertad del total de detenidos por ley de Estado de Sitio. Esta disposición comenzó a cumplirse de inmediato con excepción del ex Secretario General del Partido Comunista, Luis Corvalán Lepe y del dirigente del mismo Partido Jorge Montes, a la espera que Unión Soviética liberara al escritor Vladimir Bukovsky y Cuba al comandante Huber Matos.

3.— Unión Soviética aceptó la liberación del señor Bukovsky en la forma planteada por el Gobierno de Chile. Los detalles de procedimiento se acordaron entre los respectivos Embajadores acreditados en Washington con la cooperación y presencia de representantes del Gobierno de Estados Unidos de América.

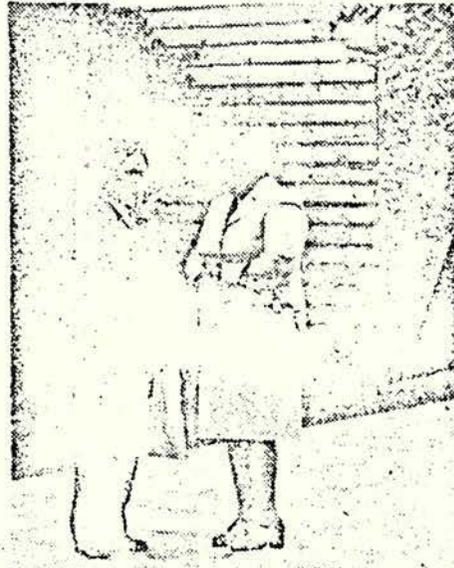
4.— La liberación simultánea se realizó en el aeropuerto de Zurich, Suiza, hoy 18 de diciembre a las 12.45 horas de Zu-

rich (8.45 horas de Chile) en presencia de los Embajadores de Estados Unidos de América y Unión Soviética en Suiza y del Embajador Coordinador de Chile en Europa, don Abelardo Silva.

5.— Corvalán viajó a Zurich con su esposa, continuando posteriormente a Unión Soviética, en tanto que el señor Bukovsky llegó a Zurich acompañado de su señora madre.

6.— El Gobierno de Chile se hace un deber en expresar su reconocimiento a los Gobiernos de Estados Unidos de Amé-

(Continúa en la Pág. 41)



Fumando, junto a su esposa, Luis Corvalán, espera por la partida

*Domingo 19 de Diciembre*

ANUNCIO DE LA UNIÓN SOVIÉTICA

# Chile Insiste en la Libertad de Matos

● Embajador Manuel Trucco hace un llamado para que Cuba deponga su actitud y libere al dirigente cubano.

WASHINGTON, 18 (UPD).— Chile, luego de canjear hoy al comunista Luis Corvalán por el disidente soviético Vladimir Bukovsky, hizo un llamamiento al mundo, para que el Jefe del Gobierno de Cuba, Fidel Castro, deponga su actitud e imite a la Unión Soviética.

Chile ha propuesto públicamente el canje del líder comunista chileno, Jorge Montes, por el dirigente revolucionario cubano, Huber Matos. Sin embargo, el Gobierno de Castro no ha tratado de tener contactos con Chile, para conocer las condiciones del canje como hizo Moscú.

El embajador de Chile ante la Casa Blanca, Manuel Trucco, dijo en rueda de prensa al entregar la nota de su país que el canje fue "la culminación de largas y difíciles negociaciones entre Chile y la Unión Soviética".

La declaración revela que "los detalles del procedimiento (del canje) se acordaron entre los respectivos embajadores acreditados en Washington (Anatoly Dobrynin y Trucco) con la cooperación y presencia de representantes del Gobierno de Estados Unidos".

La declaración chilena expresa que "en este momento de ejemplar significado para las naciones civilizadas del mundo sólo queda un detenido en Chile en virtud del estado de sitio: Jorge Montes, quien espera aún una respuesta similar (a la soviética) del Gobierno de Cuba, por la cual ponga en libertad al dirigente Huber Matos". Matos fue condenado en Cuba a 20 años de cárcel en octubre de 1959, por disentir del rumbo comunista que Castro imprimió a la revolución cubana.

Al explicar su postura sobre la libertad de cientos de presos políticos y el canje de hoy, el comunicado chileno afirma que "el principio humanitario y cristiano que inspira al pueblo de Chile y que se encarna pragmáticamente en las altas decisiones de su Gobierno, encuentra en esta medida su justa, merecida y fiel expresión".

Al emplazar públicamente a Castro, la declaración indica que "en este momento de ejemplar significado para las naciones civilizadas del mundo, sólo queda un solo detenido en Chile en virtud del estado de sitio: Jorge Montes, quien espera aún una respuesta similar del Gobierno de Cuba, por la cual pon-

ga en libertad al dirigente Huber Matos".

Ante la obstinada actitud de Castro de no buscar un acercamiento con Chile para el canje de Montes por Matos, el Gobierno de Chile invoca "el sagrado derecho de los hombres a vivir en libertad..."

De inmediato "reitera su llamado a los diferentes orga-

nismos internacionales, las más altas autoridades religiosas y gobernantes de las principales naciones del mundo libre, para que medien ante el Gobierno de Cuba, con el fin de obtener la libertad de Matos, dentro de un concepto básico de legítima reciprocidad para con la elevada actitud asumida por nuestro país".

LE CHILI INSISTE POUR OBTENIR LA LIBERATION DE MATOS

L'Ambassadeur Manuel Trucco lance un appel pour que Cuba change d'attitude et libère le dirigeant cubain.

Washington, 18 (UPI) -

Après avoir échangé aujourd'hui le communiste Luis Corvalán contre le dissident soviétique Vladimir Boukovsky, le Chili a lancé un appel mondial pour que M. Fidel Castro, Chef du Gouvernement cubain, change d'attitude et imite l'Union soviétique.

Le Chili a proposé publiquement l'échange du dirigeant communiste chilien Jorge Montes contre le dirigeant révolutionnaire cubain, Huber Matos. Toutefois, le gouvernement Castro n'a pas cherché à se mettre en rapport avec le Chili pour s'enquérir des conditions de l'échange, comme l'avait fait Moscou.

L'Ambassadeur du Chili auprès de la Maison Blanche, M. Manuel Trucco, a déclaré lors d'une conférence de presse, en remettant la note de son pays, que cet échange avait été "l'aboutissement de longues et difficiles négociations entre le Chili et l'Union soviétique".

D'après cette déclaration, "les modalités de la procédure d'échange ont été fixées d'un commun accord par les ambassadeurs de chacun des deux pays accrédités à Washington (Anatoly Dobrynine et M. Trucco), avec la collaboration et en présence de représentants du Gouvernement des Etats-Unis".

Selon la déclaration du Gouvernement chilien, "avec cet acte qui a une valeur exemplaire pour les nations civilisées du monde entier, il ne reste plus au Chili qu'une seule personne détenue en vertu de la loi sur l'état de siège : Jorge Montes, qui attend encore une réponse analogue (à la réponse soviétique) de la part du Gouvernement cubain, concernant la libération du dirigeant Huber Matos". Matos a été condamné à Cuba, en octobre 1959, à 20 ans de réclusion pour avoir exprimé son opposition à l'orientation communiste que Castro avait imprimée à la révolution cubaine.

Expliquant leur position sur la libération de centaines de prisonniers politiques et sur l'échange qui eu lieu aujourd'hui, les autorités chiliennes affirment dans leur communiqué que "les principes humanitaires et chrétiens qui inspirent le peuple chilien et qui sont appliqués dans les décisions prises aux échelons les plus élevés de la hiérarchie gouvernementale, trouvent dans cette mesure une juste et fidèle expression".

En assignant publiquement Castro, les autorités chiliennes déclarent qu'"avec cet acte qui a une valeur exemplaire pour les nations civilisées du monde entier, il ne reste plus au Chili qu'une seule personne détenue en vertu de la loi sur l'état de siège : Jorge Montes, qui attend encore une réponse analogue de la part du Gouvernement cubain, concernant la libération du dirigeant Huber Matos".

Devant l'obstination de Castro qui refuse de chercher un rapprochement avec le Chili pour échanger Montes contre Matos, le Gouvernement chilien invoque "le droit sacré des hommes à vivre en liberté ...".

Immédiatement après, il "renouvelle son appel aux différentes instances internationales et aux plus hautes autorités religieuses et politiques des principales nations du monde libre pour qu'elles interviennent auprès du Gouvernement cubain afin d'obtenir la libération de Matos, en application d'un principe fondamental de réciprocité légitime envers le noble geste qu'a fait notre pays".

~~... y otros un grupo de oradores en el Congreso de la~~  
Divinidad Episcopal, en Cambridge, Massachussets. (Radiofoto AP).

## Homenaje a Luis Corvalán en Moscú

### ● El exiliado comunista chileno habló en la Sala de Conciertos de Moscú ante unos 2.000 correligionarios

MOSCU, 4 (UPI).— El dirigente del Partido Comunista chileno, Luis Corvalán, recientemente exiliado en la Unión Soviética, formuló hoy un llamamiento a sus partidarios para que derroquen al Gobierno de Santiago.

En una reunión en la Sala de Conciertos moscovita, el líder comunista de 60 años de edad acusó al gobierno de su país de tener 3.300 presos políticos y más de otros 2.500 detenidos.

"Consideramos que es deber patriótico del pueblo derrocar a la tiranía y establecer un gobierno genuinamente representativo", manifestó Corvalán. "Queremos que el país se embarque nuevamente por el camino de las transformaciones sociales, en las condiciones de un sistema de pluralismo político, a fin de que el pueblo pueda participar más ampliamente en la actividad estatal, para que los derechos de todos —excepción hecha de los fascistas, pero incluida la oposición— sean reconocidos.

Corvalán dijo que desde su liberación el gobierno chileno encabezado por el Presidente Augusto Pinochet, ha tratado de presentar a su país como habiendo sido liberalizado, pero sostuvo que eso no es verdad.

Añadió que la Junta tiene 3.300 presos políticos y que otras 2.500 personas han sido detenidas o han desaparecido.

"Un gran número de personas desapareció no hace mucho tiempo", prosiguió Corvalán. "Estos hechos no son del dominio público. Todo es secreto. Muchos de los que han desaparecido posiblemente no están con vida".

El dirigente comunista pidió seguidamente a todos los que trabajaron por su liberación de la cárcel que tornen su atención a quienes siguen en prisiones chilenas. Igualmente pidió la liberación de los presos políticos que hay en cárceles uruguayas, paraguayas y haitianas.

"Dedicaré totalmente mi vida a luchar por la libertad de los presos en Chile", añadió Corvalán, para pedir seguidamente a todos los ex partidos políticos chilenos que trabajen para el derrocamiento de la Junta Militar, y expresó que "no debe haber concesiones al anticomunismo".

"Pinochet fracasó y nunca logrará liquidar al Partido Comunista en Chile", concluyó diciendo Corvalán.

#### PROMESA RUSA

MOSCU, 4 (Latin-Reuters).— El Kremlin prometió hoy al dirigente comunista chileno Luis Corvalán, que seguirá tratando de lograr la liberación de otros prisioneros políticos recluidos por la Junta Militar de Santiago.

La promesa fue formulada por Andrei Kirilenko, miembro del Politburó gobernante del Kremlin, quien habló durante una reunión pública celebrada en Moscú en homenaje a Corvalán.

"El pueblo y el Partido Comunista soviéticos seguirán bregando incansablemente en el futuro para combatir el terror de la Junta fascista y lograr la liberación de dirigentes de los Partidos Comunista, Socialista y otros de la Unidad Popular, y salvar las vidas de los patriotas chilenos que han sido arrojados a las cárceles", declaró.

Al igual que Corvalán y otros oradores que hicieron uso de la palabra durante el acto, Kirilenko pasó por alto el canje de prisioneros —sin precedentes— realizado el mes pasado, por el cual Moscú liberó al disidente político, Vladimir Bukovsky a cambio de la libertad de Corvalán.

La reunión, celebrada en el salón central estatal de conciertos de Moscú, contó con la asistencia de más de 2.000 moscovitas y fue transmitido en vivo por la televisión soviética.

MISION EN MOSCU:

*Miércoles 5 de Enero.*

EL MERCURIO - mercredi 5 janvier 1977

MOSCOU REND HOMMAGE A LUIS CORVALAN

L'exilé communiste chilien a pris la parole à la Salle des concerts de Moscou devant 2 000 coreligionnaires.

MOSCOU 4 (UPI) -

Le dirigeant du parti communiste chilien, Luis Corvalán, récemment exilé en Union soviétique, a lancé aujourd'hui un appel à ses partisans pour qu'ils renversent le Gouvernement de Santiago.

Au cours d'une réunion organisée dans la Salle des concerts de Moscou, le dirigeant communiste, âgé de 60 ans, a accusé le gouvernement de son pays de garder en détention 3 300 prisonniers politiques et plus de 2 500 autres prisonniers.

"Nous pensons que le peuple a le devoir patriotique de renverser la tyrannie et de mettre en place un gouvernement véritablement représentatif" a déclaré Corvalán. "Nous voulons que notre pays s'engage à nouveau sur la voie des transformations sociales, dans un système de pluralisme politique, afin que le peuple puisse participer plus largement à la conduite des affaires publiques et pour que les droits de tous - à l'exception des fascistes mais y compris l'opposition - soient reconnus".

Corvalán a déclaré que depuis sa libération, le Gouvernement chilien, dirigé par le Président Augusto Pinochet, a essayé de faire croire que son pays avait été libéralisé, mais il a soutenu que c'était faux.

Il a ajouté que la Junte détenait 3 300 prisonniers politiques et que 2 500 autres personnes avaient été arrêtées ou avaient disparu.

"De très nombreuses personnes ont disparu récemment" a poursuivi Corvalán. "Ces faits ne sont pas rendus publics. Tout est tenu secret. La plupart de ceux qui ont disparu ne sont probablement plus en vie".

Le dirigeant communiste a ensuite demandé à tous ceux qui ont oeuvré pour sa libération de tourner désormais leur attention vers le sort de ceux qui sont encore dans les prisons chiliennes. Il a également demandé la libération des prisonniers politiques qui se trouvent dans les prisons uruguayennes, paraguayennes et haïtiennes.

"Je consacrerai toute ma vie à la lutte pour la liberté des prisonniers au Chili" a ajouté Corvalán; puis il a demandé à tous les anciens partis politiques chiliens d'oeuvrer pour le renversement de la Junte militaire et il a déclaré : "il ne faut faire aucune concession à l'anticommunisme".

"Pinochet a échoué et il ne parviendra jamais à liquider le parti communiste au Chili" a conclu Corvalán.